



PÔLE DES RETRAITÉS FONCTION PUBLIQUE Convention de Partenariat

L'ANR, Association nationale des retraités, la FGR-FP, Fédération générale des retraités de la Fonction publique, la FNOM, Fédération Nationale des Officiers Mariniers, l'UNPRG, Union nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie, l'UNRP, Union nationale des retraités de la Police, l'UNSOR, Union nationale des sous-officiers en retraite, poursuivent des objectifs similaires, au service des fonctionnaires retraités.

Les six associations, réunies le 13 février 2019 à Paris, décident de signer une convention de partenariat afin de mettre en commun leur potentialité militante pour renforcer l'efficacité du pôle retraités fonction publique.

En particulier elles entendent agir ensemble :

- Pour le maintien du statut de la Fonction publique,
- Pour la défense du Code des pensions civiles et militaires,
- Pour la préservation d'une protection sociale de qualité,
- Pour la mise en œuvre d'une réforme générale de la fiscalité,
- Pour l'amélioration de l'image des retraités dans l'opinion publique.

Pour mieux atteindre ces objectifs les six associations s'engagent :

* à s'informer mutuellement

Les publications permanentes seront adressées à tous les responsables nationaux, régionaux, voire départementaux de chaque association.

La liste des destinataires sera fournie par chacune des associations et actualisée chaque année.

Le surcoût éventuel fera l'objet d'un règlement entre elles.

Les six associations peuvent reproduire les articles de chacune dans leurs revues.

* à une concertation détaillée

- par la création d'un bureau de liaison commun, à l'échelon national, qui se réunira au moins trois fois par an et chaque fois que cela s'avérera utile, à la demande de l'une ou l'autre des six associations.
- par des représentations croisées dans leurs instances statutaires ou groupes de travail d'intérêt général permettant une participation réciproque, sans voix délibérative. Ces dispositions peuvent être étendues au plan local, départemental ou régional.

* à des interventions communes

- auprès des pouvoirs publics ou du Parlement par tous moyens décidés en commun, audience, conférence de presse, communiqué de presse, courrier, pétition, rassemblement et manifestation...
- sur les problèmes généraux des fonctionnaires retraités ou les questions plus spécifiques pour lesquelles un appui réciproque sera jugé nécessaire.

Les six associations décident d'un commun accord que cette convention garantit toutefois l'autonomie, l'identité et la liberté de chacune des parties contractantes.

Félix VEZIER
Président de l'ANR

Henri MARTINEZ
Président de l'UNPRG

Michel SALINGUE
Secrétaire général de la FGR-FP

Philippe MOUE
Président de l'UNRP

Georges Noël NICOLAS
Président de la FNOM

Gérard TANGUY
Président de l'UNSOR